Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Placer la trésorerie de sa société

Combien garder, où placer le reste, quelle fiscalité à l'IS et quels pièges pour une future cession : la méthode des trois poches.

Trésorerie | Société à l'IS | Édition 2027

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Calculer sa trésorerie excédentaire

02 Les trois poches

03 La fiscalité à l'IS

04 Avant une cession ou une transmission

05 La check-list

06 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Votre société accumule de la trésorerie sur son compte courant.
- Vous hésitez entre placer dans la société et distribuer.
- Vous préparez une cession ou une transmission.

> **LE MOT D'ALEXIS**
>
> La trésorerie qui dort est souvent le premier gisement de valeur oublié d'une entreprise. Mais la placer sans méthode peut fragiliser l'activité ou coûter cher le jour de la cession.
>
> Ce guide vous donne les repères pour la faire travailler en sécurité.

L'essentiel en une page

- **Disponible** : 2 à 3 mois de charges fixes, plus le besoin en fonds de roulement.
- **Court terme** : comptes à terme et fonds monétaires, autour de 2,5% brut fin 2026.
- **Long terme** : contrat de capitalisation, compte-titres, SCPI, private equity.
- **Fiscalité** : IS sur les revenus, gains latents de nombreux fonds imposés chaque année.
- **Cession** : trop d'actifs financiers peut coûter des avantages fiscaux.

01

Calculer sa trésorerie excédentaire

	Exemple
Trésorerie au compte	350 000€
Réserve de sécurité (3 mois de charges)	- 90 000€
Échéances fiscales (IS, TVA)	- 40 000€
Investissements prévus à 12 mois	- 20 000€
Trésorerie excédentaire	**200 000€**

02

Les trois poches

Poche	Horizon	Solutions
Disponible	Immédiat	Compte courant, compte rémunéré
Sécurisée	Moins de 2 ans	Compte à terme, fonds monétaires
Long terme	Au-delà	Contrat de capitalisation, compte-titres, SCPI, private equity

Le bon réflexe

Échelonnez les comptes à terme sur plusieurs échéances : vous gardez de la liquidité régulière tout en profitant de taux plus élevés sur les durées longues.

03

La fiscalité à l'IS

Placement	Imposition
Compte à terme	Intérêts imposés au fil de l'eau
Fonds monétaires et nombreux fonds	Écart de valeur imposé chaque année (article 209-0 A)
Contrat de capitalisation	Forfait annuel : capital × 105% du TME de la souscription (article 238 septies E)
Actions détenues en direct	Plus-value imposée à la cession
SCPI	Revenus imposés ; amortissement possible de l'usufruit

04

Avant une cession ou une transmission

L'abattement de départ à la retraite, le pacte Dutreil et plusieurs régimes favorables supposent une société principalement opérationnelle. Une trésorerie excessive peut être requalifiée en patrimoine non affecté à l'activité.

Anticiper

Plusieurs années avant une cession, faites le point : distribution à une holding, investissement dans l'activité, ou remboursement de dettes peuvent assainir le bilan.

05

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] J'ai calculé ma réserve de sécurité et mon besoin en fonds de roulement.
- [ ] Je connais mes échéances fiscales des 12 prochains mois.
- [ ] Ma poche sécurisée est placée sur des comptes à terme ou des fonds monétaires.
- [ ] Je ne dépasse pas 100 000€ par banque sur les dépôts.
- [ ] J'ai vérifié la fiscalité à l'IS de chaque placement.
- [ ] J'ai comparé placement dans la société et distribution à une holding.
- [ ] J'ai anticipé l'effet de ma trésorerie sur une future cession.

06

Les erreurs à éviter

1 **Placer l'argent du fonds de roulement**

L'entreprise doit ensuite emprunter plus cher.

2 **Tout laisser sur le compte courant**

L'inflation grignote la trésorerie chaque année.

3 **Souscrire un contrat de capitalisation sans calcul**

La taxation forfaitaire peut dépasser le rendement réel.

4 **Oublier la cession**

Trop d'actifs financiers peut coûter un abattement ou le Dutreil.

5 **Concentrer les dépôts dans une seule banque**

La garantie des dépôts est limitée à 100 000€ par banque.

ET MAINTENANT ?

Faites travailler votre trésorerie

On calcule avec vous la trésorerie excédentaire, on construit les poches selon vos projets et on choisit la bonne enveloppe pour votre société.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/tresorerie-excedentaire.html

Sources officielles

- Avenue des Investisseurs : meilleurs placements de trésorerie d'entreprise
  https://avenuedesinvestisseurs.fr/placements-tresorerie-entreprise/
- Avenue des Investisseurs : contrat de capitalisation, fonctionnement et avantages
  https://avenuedesinvestisseurs.fr/contrat-de-capitalisation-fonctionnement-et-avantages/
- CMS Francis Lefebvre : contrat de capitalisation et sociétés à l'IS (article 238 septies E du CGI)
  https://cms.law/fr/fra/a-la-une/contrat-de-capitalisation-un-contexte-fiscal-favorable-pour-les-societes-is
- Banque de France : décisions de politique monétaire de la BCE (septembre 2026)
  https://www.banque-france.fr/fr/communiques-de-presse/decisions-de-politique-monetaire-27
- Légifrance : Code général des impôts (articles 209-0 A, 219 et 238 septies E)
  https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006069577/

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les rendements cités sont des ordres de grandeur ; les placements autres que les dépôts comportent un risque de perte en capital.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.